



Procédure licenciement suite liquidation judiciaire

Par **serecom**, le **07/04/2009** à **15:48**

Bonjour,
Je suis salariée en CDI depuis 22 mois.
Ne voyant pas mon salaire arriver...j'ai contacté hier mon patron.

Voici sa réponse : la société est en liquidation, le jugement a été prononcé et je ne suis plus en mesure de régler quoi que se soit.
L'administrateur va être nommé demain et c'est lui qui procédera à votre licenciement.

En attendant je n'ai pas de salaire...

Par curiosité, j'ai appelé ce matin le tribunal de commerce dont dépend le siège de ma société et surprise, en leur donnant le numéro de siret ils me disent qu'aucun jugement n'a été rendu concernant cette société et qu'en plus il n'y a aucune action en cours...

Que Faire...
Je n'ai aucun écrit...

Il ne reste plus que moi sur cette société, tous les autres employés ayant été transféré sur une autre entité mais ayant la même activité... Pour ma part, ils me demandent toujours de travailler...j'avoue que j'ai du mal à comprendre pourquoi je devrais travailler si ils ne compte pas me régler...

A oui, ils me proposent également, une fois le licenciement effectué, de continuer à travailler pour eux mais sous la nouvelle société et à mi-temps cette fois...

Pouvez vous me dire ce que je dois faire? dois je aller au prud'hommes? je travaille depuis déjà 3 mois avec les nouveaux intitulés de ste en étant réglé par l'ancienne...

Quels sont mes droits?

Dans l'attente de votre réponse.

Merci d'avance,